

# CHARTRE DE LA VIE NOCTURNE ROCHELAISE

JANVIER 2010

## Préambule

La Ville de La Rochelle, engagée dans une dynamique d'accompagnement des pratiques festives nocturnes, initie une démarche contractuelle auprès des jeunes (notamment les étudiants), des exploitants d'établissements, des comités de quartier, afin de créer les conditions d'un mieux-être collectif.

En effet, la nuit urbaine n'est plus seulement un espace de repos. C'est devenu un espace économique, de travail, un temps festif et de vie où diverses populations se rencontrent, sans qu'une véritable rupture ne puisse être établie avec le jour.

Cette continuité « jour-nuit » est aussi une continuité des prises de risque habituellement pratiquées dans l'espace urbain (consommations d'alcool et de produits psychoactifs, rassemblements bruyants, incivilités...) et implique des approches innovantes, notamment dans la prise en compte des problématiques de santé posées par les jeunes.

Toutefois, il n'y a pas de raison que, la nuit, l'espace urbain devienne le lieu de rupture des codes de civilité. Cette continuité « jour-nuit » doit donc nécessairement s'accompagner d'une continuité des règles de vie commune.

C'est pourquoi La Rochelle ne peut que réaffirmer ici sa double ambition, qui est d'accueillir dans les meilleures conditions ceux qui viennent se divertir en son cœur de ville, tout en garantissant le bien-être de ses habitants.

Aussi, les engagements de la mairie, des exploitants d'établissements, de l'université, des grandes écoles, des associations étudiantes, des comités de quartier, dans la valorisation des nuits rochelaises, sont désormais matérialisés par une Charte de la Vie Nocturne, qui permet à chacun de s'engager pleinement dans une dynamique collective visant à promouvoir une ville à la fois attractive et sécurisante.

Les services de l'Etat dans le département seront associés à cette démarche initiée par la Charte de la Vie Nocturne et des partenariats seront recherchés dans la mesure du possible, dans le cadre de la nouvelle organisation des services de l'Etat effective au 1er janvier 2010.

Les services de l'Etat seront invités au comité de suivi de la Charte.

## Engagements mutuels

Nous, Municipalité, Education Nationale, Université, Grandes Ecoles, Associations étudiantes, Etablissements de nuit, Comités de quartier, nous engageons à concourir conjointement aux objectifs suivants :

- promouvoir une démarche de prévention concernant la santé des jeunes ;
- favoriser la cohabitation des différents acteurs des nuits rochelaises dans un souci de tranquillité publique ;
- maintenir la convivialité de la ville.

Pour ce faire, nous nous engageons collectivement à :

- faire appliquer ou respecter (selon la qualité du signataire) la réglementation en vigueur, que ce soit en matière de tranquillité publique, de vente ou de consommation d'alcool, de législation sur le bruit... ;
- mettre nos savoir-faire et nos compétences au service des habitants et de la valorisation des nuits rochelaises ;
- nous réunir régulièrement pour confronter nos points de vue et procéder aux adaptations nécessaires au bon fonctionnement de la Charte, ainsi qu'au maintien de la dynamique mise en œuvre pour promouvoir une ville accueillante de jour comme de nuit ;
- rechercher et faciliter l'intégration de nouveaux partenaires susceptibles de participer au processus de concertation sur l'accompagnement des pratiques festives nocturnes.

## Engagements de chaque partie

Nous nous positionnons également spécifiquement, selon les modalités suivantes :

### La Ville de La Rochelle s'engage à :

- désigner en son sein un coordinateur chargé de recueillir les attentes, les demandes, voire les plaintes des riverains, des exploitants d'établissements, des étudiants... ;
- assurer le suivi et l'accompagnement de la Charte pour adapter celle-ci aux évolutions constatées sur le terrain ;
- favoriser la pérennisation d'une présence sociale la nuit, en fin de semaine, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs locaux (Services de l'Etat, Conseil Général, Association pour la Promotion des Actions de Prévention sur l'Agglomération Rochelaise...).

### Le Rectorat, l'Université, le Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires, l'Ecole d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels, l'Ecole Supérieure de Commerce de La Rochelle, La Mutuelle Des Etudiants, s'engagent à :

- développer des actions de prévention auprès des lycéens et des étudiants, notamment dans le domaine de la santé ;
- inciter les associations étudiantes à intégrer le projet rochelais de Charte de la Vie Nocturne ;
- participer au comité de suivi de la Charte.

### Les associations étudiantes s'engagent à :

- se mobiliser pour contribuer au bien-être des étudiants, notamment par des actions de prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité routière ;

- diffuser des messages de respect de l'environnement visant à prévenir le tapage nocturne, les dégradations, et les comportements insalubres sur la voie publique ;
- accompagner les organisateurs de fêtes étudiantes en proposant des actions favorisant le bon déroulement des soirées ;
- participer au comité de suivi de la Charte.

### Les responsables d'établissements de nuit et leur représentant officiel : l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Charente-Maritime, ainsi que l'Association des Discothèques Rochelaises, s'engagent à :

- diffuser des messages de prévention relatifs à la consommation d'alcool, en ciblant prioritairement les risques liés aux surconsommations ;
- proposer des boissons chaudes jusqu'à la fermeture ;
- promouvoir les boissons non alcoolisées ;
- développer les pratiques qui favorisent le respect de l'environnement (interdire les sorties avec les consommations pour les établissements sans terrasse, éviter les rassemblements bruyants devant les établissements, inciter au respect des règles d'hygiène...);
- sensibiliser les employés au respect de la Charte ;
- participer au comité de suivi de la Charte.

### Les comités de quartier et les associations d'habitants signataires de la Charte s'engagent à :

- sensibiliser les riverains à la dynamique de la Charte ;
- porter les propositions des habitants, telles que :
  - l'association des commerces de restauration rapide au processus de concertation
  - la conduite d'une réflexion collective sur l'encadrement des soirées privées
  - le renforcement de la surveillance nocturne des parcs
- participer au comité de suivi de la Charte.